



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE n°4 | REGLEMENT GRAPHIQUE  
Plan de prescriptions  
Echelle communale - 1/6500e

Document arrêté par le Conseil Municipal en date du 7 juillet 2025  
Document approuvé par le Conseil Municipal en date du 2 mars 2026



**PRESCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ZONES DU PLU**

- Changement de destination (autre titre de l'article R421-14 et R427-17 du Code de l'Urbanisme) - Se référer aux fiches descriptives en annexe du règlement écrit
- Éléments de patrimoine ou bâtis à préserver (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Canaux et fossés (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- ..... Haies et alignements d'arbres (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- ▨ Boisement à conserver (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Étangs (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- ▤ Bande tampon cours d'eau (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- ▧ Espaces boisés classés (L.131-2 du Code de l'Urbanisme)
- ▦ Protection commerciale (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
- ▨ Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme) - Se référer à la liste en annexe du règlement écrit
- ▤ Secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- ▨ Zone préférentielle de renaturation
- Bâtiments
- Parcelles

N

